

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 24 juillet 2019

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, J.VALENTE, A.FOUCAULT, C.BOURNET, C.AUMONT,
L.VENANCIO
Et
Messieurs : G.QUINTON, F.SCHMITT

Absents excusés :

Monsieur A.VILLANUEVA donne pouvoir à R.LIBAUDE

Absente non excusée :

Madame B.CHARRON

Secrétaire de séance : Monsieur F.SCHMITT

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 12 avril 2019 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Contrat triennal 2020-2022 :

Les services du Département des Yvelines ont décidé d'allouer un montant de 199.493 € dans le cadre du programme d'aide départementale à la voirie pour les années (2020-2022).
Madame le Maire a l'intention de souscrire à ce programme en vue d'éventuels travaux.
Le Conseil Municipal se déclare d'accord et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les démarches nécessaires.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Recomposition de la C.A.R.T :

L'accord local présenté en Bureau communautaire de l'EPCI le 3 juin 2019, permet de conserver un certain équilibre en laissant le maximum de voix aux communes rurales pouvant en bénéficier plutôt que de favoriser les communes se situant dans une strate supérieure à 2000 habitants, et bénéficiant déjà d'une représentativité à minima, pour chacune, de deux sièges, portant ainsi le nombre de conseillers communautaires à 67.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que chaque membre de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (C.A.R.T) doit statuer sur la répartition des 67 sièges entre les 36 communes. La commune d'Allainville-aux-bois aura un seul représentant.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Vente de la remorque :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la remorque Bois de 2.50m à 2 essieux est à vendre et fixe son prix à 700 €.

Le Conseil Municipal se déclare d'accord.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Parcellisation cadastrale des chemins ruraux suite au projet éolien :

Madame le Maire rappelle que pour l'implantation du parc éolien d'Allainville, certains chemins ruraux vont faire l'objet de passage de câbles EDF. En conséquence les parties de chemins concernés devront être numérotés et cadastrés.

Pour assurer ces modifications, un document d'arpentage sera établi par un géomètre expert.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte ces modifications du parcellaire cadastral communal selon les documents d'arpentage présentés
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à tout autre dossier relatif à la réalisation de ce projet éolien.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Transport Saint Arnoult en Yvelines :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif aux aides perçues par les parents concernant les transports de Dourdan et Saint Arnoult en Yvelines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose l'octroi d'une participation de 50€ par enfant fréquentant le transport vers Saint Arnoult en Yvelines.

Vote « pour » 5, vote « contre » 3

Site Internet de la commune :

Le contrat d'engagement « Réseau des Communes » arrive à échéance le 29 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans, et donne pouvoir à Madame le Maire afin d'accomplir les formalités nécessaires.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Numérisation du P.L.U et demande de modification du P.L.U. :

La numérisation du P.L.U est à prévoir en accord avec le service instructeur de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires. La société Géomap-Imagis a été choisie pour effectuer la vectorisation du P.L.U. de la commune.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Madame le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal qu'un administré souhaiterait transférer un terrain lui appartenant en zone constructible (UA), ce qui impliquerait la révision du P.L.U. de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « contre » toute révision du PLU, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avancement de grade des agents :

Dans le cadre des dispositions relatives au déroulement de la carrière des agents, les agents peuvent prétendre, en fonction de leur ancienneté, à la promotion au grade supérieur.

Vu la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le tableau d'avancement des agents de la Collectivité ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire ;

A compter du 1^{er} octobre 2019, il convient

- d'annuler les emplois suivants :

- 2 postes d'adjoints techniques, échelle C1, 9^e échelon

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe, échelle C2, 9^e échelon

-de créer les emplois suivants au tableau des effectifs

-2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelle C2, 7^e échelon par avancement de grade par la voie d'ancienneté

-1 poste d'adjoint technique principal de 1^e classe, échelle C3, 7^e échelon par avancement de grade par la voie de l'ancienneté

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte : le tableau des effectifs, tel qu'annexé au présent procès verbal

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents dans ces postes seront inscrits au budget de la commune au compte 64111,

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes se rapportant à cette décision ou en découlant.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D) :

Un Règlement Général sur la Protection des Données est obligatoire depuis mai 2018.

Une proposition a été faite afin de changer le photocopieur pour la mise aux normes RGPD.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas remplacer le photocopieur et de contacter le CIG afin d'établir une étude chiffrée pour la mise aux normes de nos appareils.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Rapport CIAS de la C.A.R.T :

Le rapport annuel 2018 du CIAS de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoire est consultable aux heures de permanences de la mairie.

Information F.P.I.C. :

Les documents relatifs au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales communiqués par le Préfet des Yvelines sont lus au conseil municipal. La répartition de ce FPIC sera soumise au vote de la C.A.R.T lors d'un prochain conseil.

Trois possibilités de mode de répartition sont possibles :

- Conserver la répartition dite « de droit commun » telle que choisie les années précédentes et le montant dû par Allainville serait alors de 11.788 €
- Opter pour « une répartition à la majorité des 2/3 » ce qui nécessiterait une nouvelle délibération du conseil
- Opter pour « une répartition dérogatoire libre » approuvée également par le Conseil Municipal.

En accord avec le Conseil Municipal, Madame le Maire va proposer la répartition dite « de droit commun ».

Contrat Triennal :

Une demande de subvention au titre du contrat triennal en cours (2016-2019) a été déposée et acceptée pour des travaux d'arasement d'accotements (route de Villiers les Oudets, Hattonville et Paray-Hattonville)

Plusieurs devis ont été demandés et la commission des travaux a arrêté le devis de la « Cuma de Sonchamp » pour un montant de 10.547,40 € TTC.

Les travaux devraient commencer début septembre.

Divers Compte rendus de la C.A.R.T :

L'aire de Magny les Hameaux a été réquisitionnée temporairement car aucun terrain n'a encore été trouvé pour l'installation d'une aire d'accueil.

La Communauté de Versailles Grand Parc oppose un refus total et l'aire de Poigny la Forêt n'a pas été retenue.

Des réunions sont à venir entre les cinq EPCI du Sud des Yvelines afin de réquisitionner un terrain.

L'accès à « La Lanterne » (théâtre de Rambouillet) est désormais gratuit et illimité pour les écoles des communes de la CART.

S.I.A.E.P :

Le rapport annuel 2018 du S.I.A.E.P est consultable pendant les heures de permanences de la mairie.

L'entretien et les contrôles des poteaux incendie relèvent dorénavant de la responsabilité de la commune.

Monsieur Franck SCHMITT est chargé de faire établir des devis auprès de différents prestataires.

Dans le cadre des travaux de l'autoroute A10 du 2 septembre au 15 novembre 2019 (nuits et jours), autorisation est donnée par le SIAEP à la société LE FOLL de se ravitailler en eau sur le poteau n°2 près de la mairie.

Cette consommation lui sera facturée conformément à leurs accords.

Fermeture des Perceptions :

Suite à une campagne de restructuration des services de l'Etat, il est à craindre que la Perception de Saint Arnoult en Yvelines ne soit supprimée dans les toutes prochaines années.

L'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) : forages et puits privés :

La création et l'usage des puits privés sont soumis à une réglementation stricte afin de préserver la ressource en eau souterraine, prévenir des risques sanitaires pour les consommateurs et protéger le réseau public d'eau potable contre les risques de contamination par un réseau privé de qualité d'eau différente.

L'agence régionale de santé ARS a diffusé une note de rappel sur les règles applicables. Elle est consultable en mairie et sera prochainement visible sur le site internet de la commune.

Société BIONERVAL à Etampes :

Le Préfet de l'Essonne a autorisé la société BIONERVAL à exploiter une installation pour la protection de l'environnement située sur le territoire de la commune d'Etampes.

Hôpital de Rambouillet :

Par communiqué, le collectif de défense et de développement de l'hôpital public de Rambouillet nous informe que grâce à la mobilisation des différentes communes dont la nôtre, l'Agence Régionale de Santé vient de débloquer 4 millions d'Euros pour l'hôpital sur les 10 millions demandés.

Subvention Elections :

Suite aux élections Européennes du 29 mai 2019, la préfecture des Yvelines a alloué à notre commune une somme de 67,43 € qui sera versée à Madame QUINTON.

Recensement 2020 :

Le recensement de la population en 2020 se fera exclusivement par internet. Une permanence aura lieu en mairie pour les personnes n'y ayant pas accès. Les jours et heures seront communiqués au public ultérieurement.

Contrat Rural :

Le Conseil Départemental nous informe de la possibilité de solliciter un complément de contrat rural qui passe ainsi de 370.000 € à 600.000 €. Ce nouveau contrat entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 6 ans.

Les conseillers sont invités à faire connaître d'éventuels projets à réaliser sur la commune.

Elections municipales 2020 :

Les demandes d'inscription sur les listes électorales devront être déposées au plus tard le 7 février 2020.

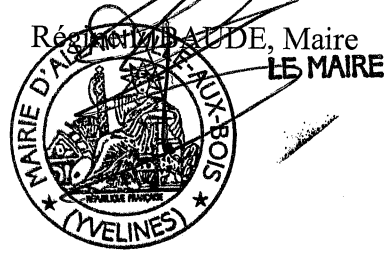
La période de dépôt des candidatures sera fixée localement par Monsieur le Préfet. Elle s'achèvera pour tous les candidats le jeudi 27 février 2020.

Visite de Monsieur le Préfet des Yvelines.

Monsieur le Préfet effectuera une visite des communes et des installations du SIVOS le 19 septembre 2019 à partir de 8h30. Sa venue à Allainville aux bois est prévue vers 9h.

La famille Berthier remercie le conseil municipal de son soutien moral, suite au décès de Madame Lilianne BERTHIER.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22h20



A. FOUCAULT

F.SCHMITT

J. VALENTE

L. VENANCIO

C. BOURNET

C. AUMONT

G.QUINTON